

## **SEMINAIRE GOUVERNEMENTAL**

### **THEME : « LA LUTTE CONTRE LA VIE CHERE EN 2014 NOUVELLES ORIENTATIONS»**

## **TERMES DE REFERENCE**

### **I- CONTEXTE ET JUSTIFICATION**

Le phénomène de la vie chère n'est pas un problème uniquement Ivoirien. Il touche le Monde entier. En juillet 2012, la Banque Mondiale indiquait que les prix des denrées alimentaires avaient connu une augmentation de 36% par rapport à 2011 au niveau planétaire, contribuant ainsi à « enfoncer les populations pauvres dans la pauvreté ».

Notre pays la Côte d'Ivoire n'a pas échappé à cette tendance mondiale. En effet, la vie est chère en Côte d'Ivoire comme en témoigne l'évolution de l'indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC).

Face à ce phénomène, le Gouvernement Ivoirien a pris une batterie de mesures qui n'ont eu que de faibles impacts positifs sur le coût de la vie. Pour lutter plus efficacement contre la vie chère, le Ministère du Commerce, de l'Artisanat et de la Promotion des PME (MCAPPME) entend dépasser une vision de court terme qui ne ciblerait que le seul panier de la ménagère. En effet, la cherté de la vie que ressentent actuellement les Ivoiriens ne se limite pas aux seules dépenses alimentaires. Bien que constituant un poste de dépense très sensible, il convient d'agir sur tous les postes de dépenses des ménages.

C'est en agissant sur tous ces postes de dépenses et en associant l'ensemble des acteurs économiques et institutions que notre pays arrivera à lutter plus efficacement contre la vie chère.

Cette approche du MCAPPME est d'autant plus justifiée que le phénomène de la vie chère est un phénomène multiforme et multidimensionnel, et que par conséquent sa prise en charge efficace ne peut être globale qu'avec la participation effective de tous les départements Ministériels impliqués dans la lutte contre la vie chère.

C'est ainsi que le Président de la République, **SEM Alassane OUATTARA**, a décidé la tenue d'un séminaire gouvernemental sur cette problématique pour permettre à l'ensemble du Gouvernement de discuter et d'adopter un plan stratégique de lutte contre la vie chère.

### **II-OBJECTIFS**

**a) Objectif général**

Adopter un plan stratégique de lutte contre la vie chère.

**b) Objectifs spécifiques**

Ce séminaire a pour objectif d'identifier les conditions d'une baisse significative et durable des prix de produits de grande consommation dans notre pays, en conjuguant les efforts de chacun des acteurs concernés et en s'inscrivant dans une approche dynamique et multisectorielle. Le plan stratégique qui sera soumis à adoption comprendra pour chaque département ministériel impliqué dans la lutte contre la cherté de la vie des mesures spécifiques en vue de contribuer effectivement à lutter contre la vie chère. Il s'agit de mieux appréhender le phénomène de la cherté de la vie tel qu'il est compris et tel qu'il est vécu par les populations et rendre disponible pour chaque département ministériel concerné des mesures de lutte contre la vie chère.

**III- METHODOLOGIE**

Le séminaire gouvernemental se déroulera de la façon suivante :

- présentation du Ministre du Commerce, de l'Artisanat et de la Promotion des PME sur la cherté de la vie en Côte d'Ivoire ;
- intervention des structures expertes (INS et CAPEC/CIRES) sur la répartition du budget familial et les politiques économiques de lutte contre la vie chère ;
- présentation du projet de plan stratégique chiffré de lutte contre la vie chère;
- discussions et débat;
- adoption du plan d'action et du budget.

**IV- RESULTATS ATTENDUS**

- Un diagnostic sur la cherté de la vie en Côte d'Ivoire est établi;
- Une proposition de plan stratégique chiffré de lutte contre la vie chère est disponible, intégrant les résultats suivants:
  - chaque département ministériel dispose de mesures de lutte contre la vie chère à mettre en œuvre;
  - des mesures de lutte contre la pauvreté sont identifiées ;
  - des mesures fiscales contribuant à la baisse du coût de la vie sont identifiées et adoptées ;
  - une politique de production accrue de produits agricoles est élaborée ;
  - une politique de production accrue des produits animaux et halieutiques est définie ;
  - des mesures contribuant à la compétitivité des entreprises locales sont identifiées;
  - une politique de transport des productions agricoles, animales et halieutiques vers les grandes zones de consommations est mise en place;

- une politique de transport dédiée aux produits vivriers est adoptée;
- des mesures de lutte contre le racket et les faux frais sont identifiées ;
- des mesures de baisse du coût de la santé sont identifiées ;
- des mesures de baisse du coût du loyer sont proposées ;
- des mesures de baisse du coût de l'éducation identifiées ;
- des mesures de baisse du coût de la télécommunication sont identifiées ;
- des mesures de baisse du coût du transport est enregistré;
- une baisse de la fraude et de la contrefaçon est enregistrée;
- les règles relatives aux pratiques individuelles et collectives anticoncurrentielles sont identifiées et les sanctions définies;
- des mesures de surveillance du marché sont appliquées.